

---

## CONTENU PEDAGOGIQUE MODULE 2 QUE CEJ DE PLUS ?

# CONSTRUIS, EXPERIMENTES POUR LES JEUNES

---

### Durée :

Ce module se déroulera sur **5 demi-journées** consécutives soit 17h30 de formation en présentiel sur les territoires.

### Méthodes pédagogiques :

Ce module est basé sur une approche méthodologique alternant diverses pédagogies telles que la pédagogie active, inversée et expositive favorisant ainsi les nombreux échanges entre les participants et leurs pairs et rendant les participants acteurs de leur propre formation.

Les méthodes qui seront utilisées dans le cadre de la formation seront :

Apports méthodologiques, travaux de groupes, création et expérimentation d'outils d'accompagnement, auto-évaluation en cours et évaluation de fin de module.

### Objectifs pédagogiques :

Ce module aura pour objectifs de :

- Maîtriser la réglementation du CEJ et rendre autonome les participants dans la recherche de l'information
- Vérifier la maîtrise de la gestion de l'allocation à l'entrée, pendant et en fin de CEJ
- Savoir identifier l'offre de service adéquate pour l'intégrer dans l'activité des 15/20h du jeune
- Maîtriser les sorties, renouvellements et prolongations dans le cadre du CEJ
- Permettre au conseiller de s'approprier une méthodologie de création d'ateliers au plus proche des jeunes accompagnés
- Développer les compétences du conseiller en termes de techniques d'animations

### Pré-requis :

La formation s'adressera aux CIP en charge de l'accompagnement de jeunes dans le cadre du dispositif CEJ **ayant suivi le module initial CEJ.**

### Contenu pédagogique :

Le module d'information sera composé de 4 séquences incluant notamment des apports théoriques :

- Ouverture et présentation
- Séquence 1 : Le cadre du CEJ : la réglementation et l'allocation CEJ
- Séquence 2 : Les fondamentaux de l'accompagnement au cœur des bonnes pratiques
- Séquence 3 : De l'accompagnement global à l'animation de groupe
- Séquence 4 : Les poursuites de parcours : des renouvellements aux sorties, un parcours continu
- Evaluation et clôture

### Méthodes d'Évaluations :

Évaluation tout au long de la formation à partir de QCM, quizz, études de cas, simulation, auto-évaluation à chaud des participants, questionnaire de satisfaction de fin de formation et questionnaire d'auto-évaluation à froid à +6 mois.

### Séquence 1 : Le cadre du CEJ : la réglementation et l'allocation CEJ

Cette séquence doit permettre aux participants de vérifier leur maîtrise du cadre réglementaire et des spécificités d'attribution de l'allocation CEJ.

Atelier « Le quizz inversé » : Une approche de pédagogie inversée permettra d'asseoir les connaissances des textes de référence et de permettre à chaque conseiller d'être autonome dans leur recherche d'information sur différentes thématiques (les textes de cadrage, public cible, conditions d'éligibilité, allocation, versement et ressources prises en compte, sanctions, ...)

Atelier « Les tapis de l'allocation » : En sous-groupe, les participants devront répondre aux situations complexes proposées : versement et ressources prises en compte, conditions d'éligibilité, prestation différentielle, prestation dégressive, ressources incompatibles, déclarations de ressources et temporalité, caractère inaccessible et insaisissable.

### Séquence 2 : Les fondamentaux de l'accompagnement au cœur des bonnes pratiques

Cette séquence permettra aux participants de s'approprier les enjeux du dispositif et de remettre en perspective la spécificité d'une démarche d'accompagnement basée sur le savoir agir du jeune et de prendre conscience de l'importance de l'écoute active dans la posture du conseiller et sur l'accompagnement global évoqué.

Atelier « Le CEJ c'est quoi ? » : En sous-groupe, en s'appuyant sur un support pédagogique fort et la créativité du groupe, les stagiaires vont définir le dispositif dans tous ses contours en valorisant les atouts du CEJ en Mission Locale.

Atelier « La recette pédagogique » : En sous-groupe, à partir d'une situation précise, les stagiaires devront se projeter sur un plan d'action réaliste et faire des propositions de réponses. L'enjeu pour le stagiaire sera de repérer les points clés nécessaires aux futures propositions.

### Séquence 3 : De l'accompagnement global à l'animation de groupe

Cette séquence doit permettre aux participants d'enrichir leurs connaissances sur les techniques d'animation et d'élaborer une méthodologie de création d'un atelier pour répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Atelier « L'incroyable Post-It » : En sous-groupe, en partant d'une spécificité, les stagiaires devront, collectivement, développer un plan d'action complet et opérationnel

Atelier « Le carrousel du référentiel » : En sous-groupe, afin d'encourager l'innovation des conseillers, les stagiaires devront faire émerger des thématiques d'ateliers et créer un atelier original.

#### Séquence 4 : Les poursuites de parcours : des renouvellements aux sorties, un parcours continu

Cette séquence doit permettre aux participants d'enrichir leurs connaissances sur les poursuites de parcours en CEJ.

Atelier « Le Memory Sorties » : En sous-groupe, les participants analyseront l'ensemble des particularités des poursuites de parcours telles que les sorties de droit commun, sanctions, renouvellement, succession, sécurisation de parcours.

#### Débriefing général – Mise en perspective et évaluation

Cette dernière séquence doit permettre d'évaluer l'apport des séquences précédentes tant en termes de pratiques que de retour d'appréciations des participants. Certains apports complémentaires pourront être apportés en fonction des besoins ou des questionnements.

<p><b><u>Contact Administratif</u></b> <b><u>Pédagogique :</u></b></p> <p>Cindy SEREMET <a href="mailto:cseremet@armlgrandest.fr">cseremet@armlgrandest.fr</a></p>	<p><b><u>Délai d'accès à la formation :</u></b></p> <p>Maxi 6 mois après la demande d'inscription</p>	<p><b><u>Formation accessible aux personnes en situation d'handicap</u></b></p> <p>Pour toutes demandes contactez Cindy SEREMET au</p> <p>03 83 35 68 69</p>	<p><b><u>Tarifs :</u></b></p> <p>Formation prise en charge dans le cadre de crédits délégués alloués par la DGEFP au Réseau des Missions Locales.</p> <p><b>NB : les frais de déplacements des salariés (transport, repas, hébergement) ne sont pas pris en charge.</b></p>
--	---	--	---